

PÊCHE AUX CAS PRATIQUES

Prénom, NOM	Pascal ROCHE
Fonction	Délégué Régional adjoint - Responsable de l'unité appui aux politiques de l'eau
Organisme + (n°dpt)	ONEMA – délégation régionale Rhône-Alpes

Propose une prise aux intéressés

Objet	Opération de marquage de truites et de chabots à l'aide de transpondeurs RFID
Date	30 septembre 2015 (ou 8 octobre en fonction des débits)
Contexte initial	<p>Une passe à poisson a été réalisée sur le torrent du Bréda à Pontcharra dans le cadre du contrat corridors « Couloirs de vie » porté par le Conseil Départemental de l'Isère avec pour objectif de permettre le passage des truites et des chabots. Sa réalisation n'est néanmoins pas satisfaisante et des doutes subsistent quant à sa fonctionnalité. Un protocole de suivi était prévu dès le début du projet.</p> 
Remarques	<p>Un dispositif de suivi par marquage avec des transpondeurs (« PIT tags » - Passive Integrated Transponder Tags) est mis en place, avec l'installation d'une antenne au fond du cours d'eau en amont de la passe (tests réalisés et mise en place prévue fin septembre ou début octobre), avant la période de migration de reproduction de la truite, couplée à des pêches de recapture à l'électricité.</p> <p>Les adhérents de l'ARRA sont invités à participer à la seconde campagne de marquage (et détection éventuelle de poissons déjà marqués).</p>

Où et Quand ?

Lieu du rendez-vous	<p>Pontcharra (38) : rendez-vous sur le parking en face de la mairie, sur la gauche au premier rond-point en centre-ville en venant de l'autoroute.</p> <p>Itinéraire : https://goo.gl/maps/xQQJi</p>
Lieu de la visite	<p>À Pontcharra, sur le double seuil de Pontcharra, à 2 min à pied du parking de la mairie, en rive droite en aval du pont.</p>
Date	30 septembre 2015
Horaires (début – fin)	9.30 – 12.00
Remarques	Prévoir une chasuble et des vêtements adaptés

Modalités pour permis de pêche

S'inscrire auprès de	Nathalie PERRIN – Association Rivière Rhône Alpes
Coordonnées	arra@riviererhonealpes.org – 04 76 48 98 08
Remarques	Évènement réservé aux adhérents à jour de leur cotisation Inscription obligatoire à l'aide du bulletin joint 8 personnes maximum

